

TEAM TARN

Saison 2025-26



- parrainé(e) sportif**
- sportif de haut-niveau**

→ Discipline pratiquée :

→ Nom du sportif :

→ CLUB :

Nom :

Adresse :

Nom Président(e) :

Tél. :

Adresse :

Mél :

Avez-vous déjà été parrainé ? Non Oui

Année	Montant

Dossier à retourner par mail avant le **09/09/2025** :

à Monsieur le Président du Département du Tarn
Service Sports et Actions pour la Jeunesse
Hôtel du Département Lices Georges Pompidou – 81013 Albi CEDEX 9
Mél : jeunesse-sports@tarn.fr Tél. : 05 67 89 62 15

WWW.TARN.FR



DGA DES MOBILITÉS, DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CITOYENNETÉS
SERVICE SPORTS ET ACTIONS POUR LA JEUNESSE
HÔTEL DU DÉPARTEMENT DU TARN
35 LICES GEORGES POMPIDOU - 81013 ALBI CEDEX 9

→ PRÉSENTATION DU SPORTIF : (à compléter obligatoirement)

Nom - Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Domicile actuel :
Code postal : Commune :
Téléphone fixe : Portable :
Adresse mél :
Mél Parents : Tél Parents :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :
Téléphone fixe : Site internet :

→ SITUATION SPORTIVE :

Êtes-vous classé sur les listes des sportifs de haut niveau établies par le Ministère des Sports ?

Oui Non

Si oui, dans quelle catégorie ? (joindre impérativement l'attestation)

Élite Séniors Espoir Collectifs nationaux Dans le plan performance fédéral

→ STRUCTURE ACTUELLE D'ENTRAÎNEMENT :

Pôle : Oui Non

Si oui, nom du Pôle et adresse :

..... Taille Textile : XS S M L XL XXL XXXL

→ PRINCIPAUX RÉSULTATS SPORTIFS :

Sport individuel

Saison	Catégorie	Performance du titre
2023 / 2024		
2024 / 2025		
Saison en cours		

Sport collectif

Saison	Catégorie	Performance du titre
2023 / 2024		
2024 / 2025		
Saison en cours		

→ SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE :

Votre situation actuelle :

	Oui	Non	Si oui, préciser
Etudiant ou scolaire			Niveau d'études: Branche et diplôme préparé: Etablissement fréquenté: Ville:
Autres			
Formation et diplômes obtenus			

Pour les sportifs / sportives à la charge des parents, préciser la situation professionnelle :

Du père :

De la mère :

→ PRÉSENTATION DU PROJET POUR LEQUEL L'AIDE EST DEMANDÉE :

Description du projet sportif (motivations, évolution de la carrière sportive, nécessité de l'aide demandée ...)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA SAISON SPORTIVE 2025 / 2026

- Les dépenses et les recettes prévues correspondent à la période du 01/09/2025 au 31/08/2026
- Le bilan doit être équilibré (total des recettes = total des dépenses)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais Matériels		Subventions / Aides	
-.....		Etat (Ministère des Sports)	
-.....		Région	
-.....		Département	
-.....		Fédération	
-.....		Ligue (Comité régional)	
-.....		Comité départemental	
-.....		Club	
		Autres partenaires-sponsors	
Frais / Compétitions		Autres recettes	
Déplacements		Bourses	
Inscriptions		Allocation	
Hébergement		Autres :	
Autres :		-.....	
-.....		-.....	
-.....		-.....	
Frais d'internat			
Frais de demi-pension			
Frais de stages		Part parentale et/ou personnelle	
-.....			
-.....			
-.....			
-.....			
Frais divers			
-.....			
-.....			
-.....			
TOTAL		TOTAL	

Le candidat atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et s'engage à présenter les justificatifs des éléments présentés.

Date :

Signature du candidat (ou représentant légal si celui-ci est mineur) :

FICHE À FAIRE COMPLÉTER IMPÉRATIVEMENT

→ AVIS DU PRÉSIDENT DU CLUB D'APPARTENANCE DU SPORTIF QUI PRÉSENTE LA DEMANDE :

- Sur la progression et le potentiel du sportif

- Sur la demande

Date

Signature

Signature et cachet obligatoires

→ L'AVIS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL SERA SOLICITÉ PAR LE SERVICE SPORTS ET ACTIONS POUR LA JEUNESSE

→ PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER :

Le Dossier 2025/26 dûment complété ;

Photocopie de la licence sportive d'appartenance à un club ;

Attestation d'inscription sur la liste des jeunes sportifs ou des sportifs de haut niveau le cas échéant ;

Tous documents que vous jugez utiles pour mieux cerner votre parcours passé, présent et futur (revue de presse, adresse site internet ...) ;

R.I.B ou R.I.P (copie du livret de famille si le R.I.B est au nom des parents) ;

Photo d'identité.

Photo en situation.

→ LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ SONT LES SUIVANTS :

Parrainé(e) sportif

- ✓ Être domicilié dans le Tarn ou avoir un lien parental sur le territoire (exemple des étudiants),
- ✓ Être licencié dans le Tarn,
- ✓ Être âgé de moins de 25 ans à la date du dépôt du dossier,
- ✓ Pratiquer un sport individuel ou collectif sans être sous contrat professionnel,
- ✓ Ne pas avoir déjà bénéficié plus d'une fois du dispositif (éligibilité plafonnée à deux ans).

Sportif de haut-niveau

- ✓ Être un sportif individuel listé dans les catégories « Espoirs », « Elite », « Séniors », « Relève », « Collectifs nationaux » ou dans le Plan de performance fédéral de la Fédération dans les disciplines olympiques ou paralympiques,
- ✓ Être issu des « parrainés sportifs » du Département,
- ✓ Être domicilié dans le Tarn ou avoir un lien parental sur le territoire (exemple des étudiants),
- ✓ Être licencié dans le Tarn,
- ✓ Pratiquer un sport individuel ou collectif sans être sous contrat professionnel.

→ MODALITÉS ET CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE :

- ✓ Les candidats (ou leurs représentants pour les mineurs) aux dispositifs de « Parrainage sportif » ou « Sportifs de haut niveau », sont invités à déposer chaque année un dossier de demande de subvention spécifique aux dispositifs « Team Tarn ». Les dossiers sont à retirer auprès du Service Sports et Actions pour la Jeunesse ou sur le site web du Département (www.tarn.fr).
- ✓ Seuls les dossiers complets et parvenus au Service de la jeunesse et des sports dans les délais indiqués chaque année, seront étudiés;

→ CRITÈRES DE SÉLECTION VARIABLES EN FONCTION DU NIVEAU :

Parrainé(e) sportif

- ✓ Niveau des performances sportives (la présence sur les listes ministérielles des sportifs Espoir, ou figurant dans le Projet de Performance Fédéral est appréciée mais n'est pas systématiquement requise).
- ✓ Durée de l'engagement dans la vie sportive tarnaise, implication dans la vie de son club.
- ✓ Équilibre du projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle.
- ✓ Budget engagé pour la pratique (budget réalisé pour la saison n-1 et prévisionnel pour la saison en cours).
- ✓ L'avis sur la candidature du jeune au dispositif sera demandé au club et au Comité départemental de la discipline pratiquée.

Sportif de haut-niveau

- ✓ Être issu des « parrainés sportifs »
- ✓ Niveau des performances sportives
- ✓ Durée de l'engagement dans la vie sportive tarnaise
- ✓ L'avis sur la candidature du jeune au dispositif sera demandé au club et au Comité départemental de la discipline pratiquée.

→ MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE :

Parrainé(e) sportif

Une convention, précisant les modalités de versement de l'aide, est signée avec les représentants de l'athlète s'il est mineur ou avec l'athlète s'il est majeur. Cette convention est valable pour la saison sportive en cours. Elle fixe notamment les obligations du sportif, telles que citées précédemment.

L'aide financière est versée directement au bénéficiaire (ou ses représentants), sur présentation des justificatifs de dépenses ainsi que le retour de la convention signée. Son club et le comité départemental concernés en sont informés.

Il appartient au sportif de réitérer sa demande de parrainage s'il souhaite disposer d'un prolongement de ce parrainage la ou les saisons suivantes.

Un sportif peut prétendre à deux années de parrainage maximum, consécutives ou non.

Sportif de haut-niveau

Une convention, précisant les modalités de versement de l'aide, est signée avec les représentants de l'athlète s'il est mineur ou avec l'athlète s'il est majeur. Cette convention est valable pour la saison sportive en cours. Elle fixe notamment les obligations du sportif, telles que citées précédemment.

L'aide financière est versée directement au bénéficiaire (ou ses représentants). Son club et le comité départemental concernés en sont informés.

→ ATTESTATION SUR L'HONNEUR - ENGAGEMENT DE L'ATHLETE ET DU CLUB

- L'athlète certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.
- L'athlète, ainsi que son club d'appartenance, s'engagent à citer le Conseil départemental en toute occasion, lors des compétitions sportives, nationales ou internationales et des entretiens médiatiques.
- L'athlète s'engage aussi à envoyer régulièrement ses résultats sportifs.

Àle

Signature du Président de l'association sportive

Àle

Signature de l'athlète précédée de la mention
« Lu et approuvé »